

A propos de la remise de la culture au cœur du développement de la République Démocratique du Congo: scruter le rôle de l'acteur politique et de l'agent culturel

[About the restoration of culture in the heart of development in the Democratic Republic of the Congo: analyzing the role of political action and cultural agents]

Phidias Ahadi Senge Milemba

Professeur associé,
Université de Goma & Secrétaire général académique de l'Institut Supérieur de Commerce de Goma,
RD Congo

Copyright © 2017 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This paper is about the role of political actors and cultural agents in the promotion of culture in the Democratic Republic of the Congo. It aims to point out the impact of culture on the country's long-lasting development and thereby contributes to making of cultural policy the backbone of the society's attraction towards the structure of a creativity economy or a modern cultural economy. This, of course, requires the political actor to make of the cultural sector an important aspect of his operation programme for people's and society's progress and the cultural agent to make of it an asset of the development of man and of man's environment.

KEYWORDS: Cultural agent, culture, development, society, political actors.

RÉSUMÉ: Cette note se penche sur l'action du titulaire de rôle politique ainsi que celle de l'agent culturel à la promotion de la culture en République Démocratique du Congo. Elle vise à remonter à la surface l'incidence de la culture sur le développement durable du pays, et contribuer, ainsi, à faire de la politique culturelle une épine dorsale d'attractivité de la société afin de présenter une architecture d'une économie de la créativité ou une économie culturelle moderne. Cela implique, pour le politique, de faire du secteur culturel une dimension de son programme d'action pour le progrès des individus et de la société ; et pour l'agent culturel, d'en faire un atout du développement de l'homme et de son cadre de vie.

MOTS-CLEFS: agent culturel, culture, développement, société, acteur politique.

1 INTRODUCTION

Comprendre le développement des sociétés contemporaines est impossible à quiconque ignore tout de la culture. L'un des défis on ne peut plus grandioses qui plongent les sociétés dans le spectre de la désintégration, est sans nul doute leur relâchement du secteur culturel, pourtant une stratégie de la cohésion nationale, un pôle fédérateur de citoyens ensemble, et par-dessus-tout, une politique d'un développement double, d'un côté des individus, et de l'autre de la société.

Le vif débat à propos de la culture au cœur du développement en République Démocratique du Congo soulève deux préoccupations relevant de la sociologie politique. La première concerne l'action du titulaire de rôle politique à la promotion de la culture, tandis que la seconde a trait au rôle de l'agent culturel, notamment celui des artistes musiciens.

Les réponses à ces questionnements dépassent le cadre de cette réflexion, essentiellement focalisée sur la culture comme une des stratégies dures du développement de l'Etat. En effet, l'acteur politique est invité à assumer le rôle pivot de protection et de promotion des identités partagées et, par-dessus-tout, à valoriser la culture dans une approche multi-culturaliste afin d'être le pôle fédérateur du progrès des individus et de leur cadre de vie. A tout bien considérer, c'est au niveau des actions gouvernementales que les repères des identités communes présentent les plus grands dividendes d'effets sur la nation, et doivent être transformées en des actions publiques concrètes, en vue d'en faire un levier d'attractivité d'un peuple, d'une société.

C'est à n'en point douter l'intégration de la dimension culturelle dans la définition des lignes dures du progrès de la nation, y compris dans la conception des programmes des politiques publiques réalistes, c'est-à-dire des actions gouvernementales avec incidence observable et mesurable sur le social, que la culture serait une locomotive on ne peut plus puissante du développement de la nation.

Cependant, le vécu congolais est révélateur d'un malaise social qui ne dit pas son nom dans le domaine culturel où la censure du pouvoir semble s'atrophier. Les agents culturels n'agissent plus par conscience moralisatrice, conscience éducatrice des masses et, pour le dire en un mot, par conscience constructrice de l'homme et de la société ; plutôt, champions d'immoralité et caciques agents de la prostitution sociale au vu et au su du gouvernement, observateur désintéressé et/ou désarmé d'intérêt de faire, de faire faire et d'interdire de faire, nonobstant sa dotation d'organes idéologiques et de contrainte prescrite.

On assiste donc à un phénomène double de culture, avec d'un côté, ses acteurs qui se livrent, délibérément ou par habitude héritée de la dérive de la société, à la dénaturation de son rôle au profit d'une "culture de la mendicité" ou selon une métaphore bien connue de la population swahilophone "*tumbu kwanza*", pour ainsi dire, approximativement, servir le ventre d'abord. De l'autre, ses acteurs s'ouvrent à la "culture du développement", car ils trouvent en la culture des aspects fonctionnels et positifs propices à l'émergence d'une culture économique, elle-même porteuse d'une réelle assurance de développement¹. C'est pourquoi, il appartient à tous plus que jamais de garder l'importance double de la culture, comme une des stratégies dures du développement et du rayonnement de la société, mais aussi comme le thermomètre de son organisation culturelle, devenue la cime de l'attractivité de la société.

Par ailleurs, ce sont les agents culturels qui produisent et reproduisent le vécu d'un peuple. Ils sont le miroir de la société à travers lequel ils se découvrent les valeurs culturelles fortes. C'est toujours eux qui véhiculent le génie d'un peuple, et par ricochet, vendent ses atouts au monde extérieur. Outre leur rôle classique, ils sont investis d'une fonction moralisatrice, éducative des masses, critique, messagère, incitative à la vie de citoyens ensemble.

En tout état de cause, la toile de fond de cette note, dont le regain d'intérêt pour nos sociétés contemporaines n'est plus à démontrer, se situe donc au niveau de l'incidence de la culture sur le développement de l'Etat. Plus explicitement, nous voudrions scruter l'implication de l'agent culturel à contribuer aux perspectives du développement en République Démocratique du Congo d'une part, et la prise en compte du rôle de l'acteur politique dans la conception et la conduite des politiques culturelles d'autre part, au regard de la réalité qui se dégage du vécu du corps social congolais.

Nos analyses, privilégiant l'approche multi-culturaliste, contribuent ainsi à faire de la culture une épine dorsale d'attractivité de la société congolaise. Cela implique, pour le politique, à travers des actions publiques réalistes, de faire du secteur culturel une dimension importante de son programme d'action pour le progrès de la société et de ses membres ; et pour l'agent culturel, d'en faire un atout du développement de l'homme et de son espace de vie.

Par ailleurs, pour bien appréhender le débat dans ces lignes, nous avons subdivisé cet article en trois points, hormis l'introduction et la conclusion. D'abord, appréhender la culture comme le ferment du développement de l'individu et de son cadre de vie ; ensuite, décrypter le rôle du politique à la promotion de la culture et ; enfin, passer au crible la fonction de l'agent culturel comme capital du progrès sociétal.

¹Jean-Baptiste ONANA, « De la relation entre culture et développement : leçons asiatiques pour l'Afrique », *Politique africaine*, N° 68, 1997, p.101.

2 LA CULTURE COMME FERMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDIVIDU ET DE LA SOCIÉTÉ

La culture est une donnée essentielle à la promotion de l'être et de son cadre de vie. Elle est une puissance douce du développement et du rayonnement de la société. Une fois encadrée et valorisée, elle est le vecteur de l'épanouissement de la société dans laquelle l'homme se meut. La culture est indéniablement un facteur essentiel de cohésion sociale. Cette cohésion est aussi « créative », dans le sens que, face aux bouleversements induits par la mondialisation, elle peut créer de nouvelles solidarités, au-delà des ethnies et des religions². Rappelons, à ce propos, qu'en langage conventionnel de la science sociale, la culture (au sens large du terme) s'entend comme croyances, valeurs et modes de vie à travers lesquels les individus acquièrent une identité, se forment un destin et donnent un sens à leur existence³.

La culture est, dans ses composantes essentielles comme le savoir-faire, les arts, le patrimoine culturel, l'éducation et les sciences, le lieu où une société se comprend, se projette et s'analyse. En sous-tendant la manière dont nous structurons notre société, elle détermine le potentiel, les possibilités, le style et le contenu du développement économique et social. Par sa force créative et son potentiel d'innovation, ainsi que par le rôle essentiel qu'elle joue dans les processus de changement et de préparation de l'avenir, la culture mérite pleinement une place au centre des stratégies et des processus de développement, comme élément associé aux politiques d'éducation, de santé, de protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire ou du développement économique et social. Les arts et les cultures sont donc clairement des « valeurs ajoutées », en termes éthiques et moraux, mais aussi en termes de bénéfiques (efficience et efficacité), ainsi qu'en termes d'impact économique, social et culturel⁴.

Cependant, au-delà du vif débat entre spécialistes sur la définition universellement admise du concept culture, dont controverses persistent et divisent, il convient ici, néanmoins, de privilégier l'acceptation de Kamal Guerroue, selon laquelle, la culture vise, par essence, la formation de l'homme, la propagation des connaissances et la construction des Etats. Ce qui présuppose éducation, instruction et savoir-être⁵. Dans cette perspective, la culture permet de donner sens à l'action, plus qu'elle ne détermine l'action⁶. Par conséquent, elle doit être placée au centre des préoccupations de l'acteur politique et de l'agent culturel pour sa capitalisation afin d'être la locomotive d'attractivité du développement de l'Etat. Ces trois dimensions sus-évoquées paraissent, à notre esprit, comme le schème d'intelligibilité ou le dispositif du salut des nations qui aspirent intrinsèquement au progrès.

Aussi élémentaire que cela peut paraître, le principal atout que l'on peut retenir de la culture est sa capacité à influencer tous les systèmes de pouvoir, y compris dans les pays où les valeurs démocratiques demeurent limitées voire étranglées comme dans la démocratie. Elle est donc un des piliers du progrès durable des sociétés dans la mesure où on le laisse influencer le rythme de la construction du développement de l'Etat.

Cette position rencontre celle de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), selon laquelle, la culture est le quatrième pilier du développement durable : *Il est généralement considéré que les trois dimensions du développement durable, à savoir, la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à elles seules refléter toute complexité de nos sociétés. De nombreuses voies, dont celle de l'UNESCO, du Sommet mondial sur le développement durable et de chercheurs, se font entendre pour inclure la culture dans ce modèle, argumentant qu'elle façonne ce que nous entendons par « développement » et détermine les actions des peuples dans le monde*⁷.

La diversité culturelle, la revalorisation des pratiques artistiques et culturelles, la création et l'innovation culturelles, toutes les richesses immatérielles qu'on peut considérer comme essentielles à la construction de l'humain – en tant qu'outils de connaissance et de relation – sont au cœur du développement durable. Ce développement durable doit être considéré comme un nouveau projet de société, la trame d'une nouvelle étape pour l'organisation des activités humaines, une « règle

² Raymond WEBER, *Culture et développement : vers un nouveau paradigme ? Campus Euro-Africano de Cooperação Cultural, Maputo, 22-26 juin 2009, p.5.*

³ Jean-Baptiste ONANA, *Ibid.*, p.102.

⁴ Raymond WEBER, *Ibid.*, pp.2-3.

⁵ Kamal GUERROUE, « Le rôle de la culture dans la société de demain », *Tribune libre*, 18 novembre 2013, disponible sur www.hoggar.org, (consulté le 15 mars 2015).

⁶ Olivier NAY (Dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2011, p.118.

⁷ CGLU, *La culture : quatrième pilier du développement durable*, disponible sur www.agenda21culture.net (consulté le 26 mars 2015).

du jeu » qui mettra l'économie au service du développement social et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, tout en économisant au maximum les ressources naturelles de la biosphère que nous savons limitées⁸.

Somme toute, il est pertinent de loger à la même enseigne des fondamentaux du développement durable, la culture et les trois piliers susmentionnés. Il s'agit de reconsidérer la culture en tant qu'un des éléments essentiels du développement durable, comme le souligne avec justesse les Cités et Gouvernements Locaux Unis, en ces mots : *Cette nouvelle approche prend en compte la relation entre la culture et le développement durable en deux points spécifiques : premièrement, le développement du secteur culturel en soi (par exemple : l'héritage culturel, la créativité, les industries de la culture, l'artisanat, le tourisme culturel) et, deuxièmement, la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques, notamment les politiques liées à l'éducation, l'économie, la science, la communication, l'environnement, la cohésion sociale et la coopération internationale*⁹.

Dans le domaine socioéconomique, la culture est une industrie de la créativité, une industrie de valeurs, un levier de l'attractivité de la société, ce qui constitue aujourd'hui une ressource pour les actions publiques la plus entretenue par certains Etats. Et pour reprendre la déclaration de la Directrice générale de l'UNESCO, lors de la clôture du troisième Forum mondial sur la culture et les industries qui s'est déroulé à Florence (Italie) du 2 au 4 octobre 2014 : *Le dynamisme du secteur culturel est synonyme d'innovation et de diversité. La culture crée des emplois, génère des revenus et stimule la créativité. C'est un vecteur de valeurs et d'identités culturelles multiples. De plus, la culture est un levier qui encourage l'inclusion sociale et le dialogue.*

Il découle de l'esprit de cette déclaration qu'il faut ensemer pour récolter. Le lien entre la culture et l'économie est une face souvent cachée de la réalité sociale qu'il importe de dévoiler. En effet, pour beaucoup d'économistes, la culture et l'économie restaient étrangères l'une à l'autre. Les choses ont peu à peu évolué. L'importance des emplois culturels et de leurs retombées touristiques a fini par s'imposer ; les échanges internationaux soulignent la place croissante des produits culturels ; les industries culturelles (livre, disque, audiovisuel) font l'objet d'une forte demande ; d'autres produits ou services, présentant une dimension culturelle aux côtés de leur dimension utilitaire (design, mode, architecture, artisanat d'art), sont reconnus comme sources de valeur ajoutée et peu à peu rangés sous le couvert des industries de la créativité¹⁰.

Ainsi, dans certains pays, l'économie de la créativité ou l'économie culturelle moderne définit-elle la nouvelle frontière des revenus et de l'emploi. Par économie culturelle moderne, on entend l'ensemble des produits incorporant une signification ou une valeur symbolique élevée relativement à leur valeur utilitaire, le cas extrême devenant ici celui de l'œuvre d'art dont la valeur symbolique est infiniment plus élevée que la valeur utilitaire. Cette économie culturelle se situe à l'avant-garde de l'économie globale et de l'économie de la connaissance¹¹.

On le voit, la culture devient un potentiel du développement économique énorme parce que génératrice de revenus et créatrice d'emplois, grâce, notamment, aux industries culturelles et créatives qui se développeront d'autant mieux qu'elles seront soutenues par la construction des marchés régionaux, de mise en place des politiques culturelles et des réglementations en matière fiscale et de droits d'auteur et d'infrastructures adaptées, tant en matière de formation qu'en matière de soutien à la création, à la répétition et à la diffusion de spectacles, ainsi que de mise en place de coopération entre le public et le privé ; et, au patrimoine naturel et culturel et à l'artisanat, qui, notamment à travers le tourisme, peuvent devenir des gisements de développement économique et de création d'emplois¹².

Peut-on imaginer combien les parcs nationaux congolais¹³, patrimoines mondiaux reconnus par l'UNESCO, produiraient s'ils étaient gardés en état ? L'importance socio-économique de certaines aires protégées est liée à ce qu'elles peuvent

⁸ Raymond WEBER, *Ibid.*, p.6.

⁹ CGLU, *La culture : quatrième pilier du développement durable*, disponible sur www.agenda21culture.net (consulté le 26 mars 2015)

¹⁰ OCDE, *La culture et le développement local*, Paris, éditions OCDE, 2005, pp.17-18.

¹¹ *Ibid.*, p.19.

¹² Raymond WEBER, *Ibid.*, pp.3-4

¹³ Parcs nationaux : Parc national de la Garamba (PNG avec 490 000 ha), Parc national de Kahuzi-Biega (PNKB avec 600 000 ha) ; Parc national de Kundelungu avec 760 000 ha ; Parc national de la Maïko (PNM avec 1 083 000 ha) ; Parc national de la Salonga (PNS avec 3 600 000 ha) ; Parc national des Virunga (PNVi avec 784 368 ha) ; Parc national d'Upemba (PNU avec 1 773 000 ha).

Domaines de chasse et réserves : Domaine de chasse et réserve de Mangai ; Domaine de chasse de Bili Uere ; Domaine de chasse de Bombo Lumene (DCBL) ; Domaine de chasse et réserve de Bushimaie ; Domaine de chasse et réserve de Basse Kando.

fournir aux populations locales en termes d'emploi (pisteurs, surveillants, etc.), de services grâce aux espèces animales et végétales qu'elles renferment (utilisation durable de ces ressources dans certains cas, tourisme de vision ou culturel grâce aux espèces emblématiques et autres éléments d'importance religieuse ou spirituelles, etc.), de services écosystémiques (protection des sources d'eau qui se trouvent dans les aires protégées). Ces aires protégées peuvent ainsi parfois générer des revenus pour les populations vivant à la périphérie ou dans les aires protégées améliorant ainsi leurs moyens de subsistance¹⁴.

Il ne fait pas de doute qu'une culture qui stimulerait le travail, l'éducation, le sens de l'épargne que celle qui encouragerait l'oisiveté, la prodigalité soit l'un des leviers les plus importants que le pouvoir doit actionner courageusement pour relancer l'économie du pays. Mais hélas, l'austérité économique qui bat de plein fouet les pays laminés par des cycles de violence, doublé de l'absence de la volonté politique est aussi réhibitoire au fonctionnement du secteur culturel, et souvent l'agneau à sacrifier bien avant tout autre secteur de la vie de la société.

Cela revient à interpeller l'Etat congolais dont le gouvernement est doté d'appareils coercitifs et idéologiques, à jouer le rôle de pouvoir dans l'élaboration des lignes dures du développement global de la société. C'est à n'en point douter l'intégration du potentiel culturel dans la conception des indicateurs et programmes du développement que la culture pourrait être le ferment du développement des individus et de la société, une puissance dans leur changement et rayonnement.

3 L'ACTEUR POLITIQUE, UN *HORSE-POWER* DU DÉVELOPPEMENT ?

L'intérêt du pouvoir est, depuis plusieurs décennies, détourné de sa mission de protection et de promotion de la culture, pourtant, un de meilleurs projets d'attractivité de la société que puisse aujourd'hui s'imposer un Etat. La culture est un ingrédient intégrateur et symbole du vivre ensemble des citoyens d'une société politiquement organisée. Elle influence ainsi le développement local de trois manières : d'abord, en disséminant des références favorables à la synergie des acteurs et la mise en œuvre des projets ; ensuite, en créant un milieu attractif pour ses habitants comme pour les visiteurs et les touristes et, enfin, en servant de levier à la création des produits qui associent des dimensions esthétiques et des fonctions utilitaires. Elle agit en quelque sorte comme investissement en capital social, bien de consommation intermédiaire et bien de consommation finale¹⁵.

Cependant, si on assiste ces derniers temps à la désintégration des sociétés, c'est en partie à cause de la baisse de la garde du pouvoir sur les activités culturelles avec leurs effets sur le développement endogène. Comme on le voit, le gouvernement congolais est donc invité à jouer, à cet effet, un rôle triangulaire qu'il ne doit aucunement faiblir.

D'abord, *incitateur, attractif et rassembleur* y compris *subventionniste*, c'est-à-dire il adopte une politique culturelle de protection comme ce fut le cas en 1986 avec l'ordonnance n°86-0033 du 5 avril 1986 portant protection des droits d'auteur et droits voisins, aujourd'hui relâchée. Il est celui qui pose les sillons d'une culture du développement à travers la consommation des produits culturels immobiles (monument, musée, spectacle vivant, marché, festival, exposition, architecture) et mobiles (industries culturelles, mode, ameublement, art graphique, vidéo, design industriel¹⁶).

Ensuite, *stabilisateur*, parce qu'il est un outil de maintien de la cohésion sociale sans laquelle la société se désintègre. Il s'agit d'un rôle existentiel de l'Etat, faute de quoi, sa désarticulation est inévitable, mieux encore son invention par le contrat social est battu en brèche.

Enfin, il est un instrument *intégréateur*. La diversité culturelle traduit incontestablement la complexité des problèmes. A cet effet, l'Etat doit demeurer un arbitre neutre, impartial dont l'objectif est de transcender les particularismes culturels et en faire un atout pour le développement de la société, parce que c'est à lui qu'incombe l'intégration sociale dont les organes d'exécution des politiques sont dotés d'appareils idéologiques et coercitifs. Et de l'avis de Philippe Braud, aucune société ne

Autres aires protégées : Réserve naturelle d'Itombwe (RNI) ; Réserve de faune de Lomako (RFL) ; Parc marin des Mangroves (PMM) ; Réserve intégrale du Mont Hoyo ; Réserve naturelle intégrale de Nsele ; Réserve de faune d'Okapi (RFO) ; Réserve naturelle Tumba- Ledîma (RTL). Lire pour approfondissement UICN-PACO-PROGRAMME AIRES PROTEGEES, Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, Gland/Suisse, UICN, 2010, pp.13-20.

¹⁴ UICN-PACO-PROGRAMME AIRES PROTEGEES, *Ibid.*, p.39.

¹⁵ OCDE, *Ibid.*, p.9.

¹⁶ *Ibid.*, p.23.

pourrait durer si les individus qui la composent n'opéraient un apprentissage, plus au moins contraint, de croyances, d'attitudes et de comportements compatibles avec le maintien du lien social¹⁷. D'où, la valorisation de la culture dans sa diversité doit être le cheval de bataille de l'Etat et trôner sur son agenda institutionnel pour ne pas fuir ses responsabilités.

Contre toute attente, aujourd'hui, certaines valeurs culturelles ont presque disparu, les musées n'existent que de nom, la construction des écoles d'art n'est plus la préoccupation des gouvernants et ne ressort même pas de leur programme d'actions publiques ; la censure par le pouvoir des œuvres artistiques, surtout celles des artistes musiciens (chansons et clips) s'est atrophiée. C'est pourquoi, nous rappelle Jean-Baptiste Onana, il faudrait encore garder à l'esprit que les valeurs culturelles ne se décrètent ni ne se forgent à coups d'interventions politiques. Car si on veut bien reconnaître des prérogatives et des compétences aux gouvernements dans ce domaine, ils n'ont ni intérêt ni vocation à s'ériger en censeurs ou en moralisateurs aptes à décider de ce qui est culturellement bon ou mauvais¹⁸.

Ce marasme demeure pendant qu'aucune autorité publique n'a pu dégager une solution ni imposer une décision. Ce relâchement du secteur culturel par le pouvoir suscite aisément malaise et inquiétude dans les diverses couches populaires, victimes de l'effondrement du système culturel. Il est désorganisateur de la société qui peine, dans les limites de ses moyens, à éviter sa déchirure par la dépravation des mœurs et conduites de ses membres. Ce raisonnement qui augure la fuite des responsabilités du pouvoir, donne à Philippe Braud de penser que, si le pouvoir assumait pleinement le contrôle social, les agents sociaux, se (verraient) confrontés à des distinctions telles que : comportements permis/comportements défendus, comportements normaux/comportements déviants, comportements légitimes/comportements illégitimes¹⁹.

On assiste donc à l'affaiblissement du rôle du pouvoir, tributaire d'une explication double. Premièrement, son relâchement d'intérêt sur le secteur culturel, laissé pour compte. A mesure que l'Etat faiblit redorer les blasons de ce secteur, du reste crucial pour sa vitalité, il laisse se former peu à peu une situation risquée qui, plus tard, deviendrait incontrôlable pour sa survie. Deuxièmement, l'Etat aurait relégué ce secteur aux cadets de ses préoccupations, faute des urgences liées aux cycles de violence au pays, et/ou de l'improductivité du secteur, dont les structures ne sont pas soutenues par le pouvoir, pourtant, un domaine qui aurait pu requérir sa particulière attention en lui allouant une part conséquente du budget national pour déployer son action et ainsi le redorer de ses lettres de noblesse surtout dans l'éducation, prise ici dans son sens le plus général que lui donne Gilles Ferréol, c'est-à-dire toute activité sociale visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de la société où ils s'insèrent²⁰. Il en va de soi que l'action engendre la réaction comme pour dire, à l'inverse, ne pas investir dans la promotion et la valorisation de la culture, c'est hypothéquer l'avenir de toute une nation.

4 L'AGENT CULTUREL, UN CAPITAL DU PROGRÈS SOCIÉTAL

L'agent culturel est un bâtisseur de la société dans laquelle il se meut et dont il est le miroir. Il est un agent développeur de la société parce qu'acteur d'une économie de créativité dans une diversité de parcours. Cependant, la précarité des conditions de vie tend à lui assigner un rôle économique, caractéristique du relâchement de sa vocation originelle d'acteurs culturels de référence, convaincant et attrayant. Ce marasme prend aujourd'hui une allure inquiétante en République Démocratique du Congo au point de devenir le tout de l'agent culturel et la justification de sa raison d'être.

Pour ce faire, l'éveil d'une nouvelle conscience est pressant. L'agent culturel doit désormais produire un travail sur lui-même, et retourner à sa mission traditionnelle de messenger, d'éducateur des masses par la vulgarisation et la transmission des valeurs positives fortes (solidarité, assistance des personnes en danger, amour du prochain, amour de la patrie, civisme, amour du travail, respect de la chose publique et des autorités, etc.), remettre à débat les grands problèmes sociaux sous regard comme c'est fut, pour certaines chansons, le cas avec l'artiste musicien Luambo Makiadi, chantant « Le sida, maladie du siècle », « Le deuxième bureau », « Bandeko ya basi balingaka bandeko ya mibali te pona nini ? (pour dire approximativement, pourquoi les frères des épouses ne veulent-ils pas de ceux de leurs époux?), et plus récemment, Jean-Bedel Mpiana Tshituka et Noel Ngiamakanda alias Werrason chantant, respectivement, « Éducation » et « Tous les enfants à l'école ». Ces actes renferment le rôle d'agent culturel de référence et enrichit son statut d'acteur du changement sociétal.

¹⁷ Philippe BRAUD, *La science politique*, Paris, PUF, 2009, p.59.

¹⁸ Jean-Baptiste ONANA, *Ibid.*, p.102.

¹⁹ Philippe BRAUD, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2011, p.111.

²⁰ Gilles FERREOL, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p.81.

On le voit, l'agent culturel a un rôle moralisateur, car la morale est l'attribut de la culture. La morale construit l'être, elle est aussi l'œuvre géniale que l'homme ajoute à la nature brute. Malencontreusement, certains agents culturels, dont les artistes musiciens, demeurent préoccupés par la recherche effrénée des subsistances pour la survie, par des pratiques de mœurs légères et *illico presto* deviennent des acteurs de l'hémorragie des valeurs culturelles positives et authentiques qui rythmaient la société congolaise d'antan. Ils sont pris au piège de l'esprit mercantile, caractéristique selon les propres mots de Manuel Marmia, de l'idéologie néolibérale²¹. Ils sont devenus hiérarques champions de l'insupportable immoralité et acteurs de l'effondrement du système des valeurs culturelles.

Cette dérive est autant révélatrice de l'incapacité du pouvoir d'imposer son imperium, soit parce qu'il est en déficit d'intéressement au secteur culturel comme capital du développement social, soit parce qu'il ne dispose pas de moyens nécessaires de contrôle social. Ces deux déficits sont catalyseurs d'un désordre établi qui ouvre la voie à l'émergence d'une culture en totale déroute, susceptible de devenir incontrôlable si on n'y prend pas garde aujourd'hui.

N'a-t-on pas entendu les artistes musiciens chanter « *Etutana yango na yango!* » (Affrontement sexuel), « *Sima ekoli!* » (Les derrières poussent), « *Mama pesa sima, papa beta tonga!* » (Maman expose ses derrières et papa les pique) ! N'a-t-on pas visualisé d'images des obscénités, éloge à l'insupportable immoralité établie sur nos chaînes des télévisions au vu et au su du pouvoir ! N'a-t-on pas entendu les artistes musiciens chanter des personnalités politiques et économiques du pays, faire leur campagne au blanchiment pour le gain des substances !

Ce prisme par le gain immédiat, déformateur de l'agent culturel a d'évidents effets de mévente sur son statut social qui peine, à ce jour, à reconquérir sa dignité dans la société congolaise et bien plus au-delà de ses frontières culturelles nationales. Il apparaît aujourd'hui, de plus en plus clairement, que le non-développement ou le mal développement de certains pays africains ne dépend pas exclusivement de paramètres économiques, écologiques, sociaux ou politiques, mais que la culture – moteur ou frein – exerce une influence énorme et revêt une importance égale à la bonne gestion des affaires publiques, à l'égalité des sexes ou à l'éducation scolaire²².

On assiste donc à une photographie quadrangulaire de l'agent culturel. C'est lui l'insufflateur de l'âme de la culture ; c'est lui qui l'affaiblit par l'esprit mercantile de son œuvre et surtout la greffe de la culture occidentale au détriment de la promotion des valeurs positives de sa propre identité ; c'est encore lui qui en paie le prix après la ternissure de son statut social ; c'est toujours lui le premier artisan de la reconquête de sa dignité fanée.

Tout de même, pour leur évolution, les artistes doivent s'organiser avec le soutien du pouvoir afin de tirer profit de leurs œuvres de l'esprit ou de valoriser les actifs culturels. La République Démocratique du Congo, à l'exemple d'autres pays, aurait pu mettre en place des labels permettant plus au moins aux artistes de bénéficier d'une meilleure visibilité et de mettre en place un dispositif juridique à toutes fins utiles.

C'est dans ce contexte que fut autorisée la création d'une société coopérative dénommée « Société nationale des éditeurs, compositeurs et auteurs », SONECA en sigle, par l'ordonnance-loi n°69/064 du décembre 1969. Après sa léthargie, elle fut remplacée par une nouvelle société coopérative dénommée « Société congolaise des droits d'auteurs et des droits voisins », SOCODA en sigle, autorisée à fonctionner par l'ordonnance-loi n°11/022 du 18 mars 2011, dont les dissensions et la recherche des intérêts mesquins ne permettent pas son progrès. Et à Joe Mondonga Moyama d'affirmer que, la propriété littéraire artistique communément appelée « Droits d'auteur » est très fragile dans les pays en voie de développement, méconnue du public qui a la malheureuse et facile habitude de jouir gratuitement des œuvres de l'esprit. C'est la raison pour laquelle la grande majorité des artistes africains, en général, et congolais, en particulier, sont à la traîne²³. Pour éviter de nouveaux drames, une protection minimale de produits culturels serait porteuse d'espoir.

5 QUE RETENIR DE CES LIGNES ?

La cheville ouvrière de ces lignes a consisté à passer au crible la culture comme une des stratégies dures du développement de l'individu et de la société. Pour ce faire, l'étude a scruté tour à tour le rôle du détenteur de position

²¹ Manuel MARMIA, « *Le rôle de la culture et la place de l'artiste, déformés par le prisme de l'idéologie néolibérale* », disponible sur www.agirparlaculture.be (consulté le 20 mars 2015).

²² Raymond WEBER, *Ibid.*, p.3.

²³ Joe MONDONGA MOYAMA, *Droits d'auteur et droits voisins. Les aspects techniques, juridiques et économiques du droit d'auteur et ses applications en RDC*, Paris, Mon petit Editeur, 2013, p.13.

d'autorité politique et de l'agent culturel, particulièrement, celui des artistes musiciens, après avoir établi un lien entre la culture et le développement de la société. Il en est résulté un relâchement du secteur culturel par le pouvoir, signe d'un danger permanent pour l'avenir du développement du pays. La contribution de la culture est souvent ramenée à quelques faits de jouissance, en général, ceux d'inauguration de monuments, de concerts musicaux, de festivals attirant des milliers de visiteurs.

C'est pourquoi, Jean-Baptiste Onana affirme que, de manière générale, les cultures africaines sont hédonistiques plutôt qu'ascétiques. Elles privilégient les joies éphémères du plaisir immédiat et de la jouissance matérielle instantanée sur la discipline du travail soutenu et la réussite économique durable²⁴. Tous ces faits et bien d'autres laissent au second plan les industries créatives, pour lesquelles les investissements peuvent pourtant connaître le retour financier souhaité pour le pays. La culture n'est plus si tant il l'a été un intérêt pour le pouvoir. Le pouvoir ne l'a plus investi et intégré dans son programme politique, pourtant un quatrième pilier du développement après la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental, d'où, un gage du progrès de la société.

Quant à l'agent culturel, celui-ci est pris au piège de l'esprit mercantile en s'assignant désormais un rôle économique. Ce prisme par le gain des moyens de survie est fondateur du dérapage observé dans le chef de l'agent culturel, devenu cacique acteur de l'immoralité et de la mendicité, au lieu d'être un messenger, un éducateur des masses, un critique, etc. Ce continuum d'effets négatifs du relâchement du secteur culturel par le pouvoir et le prisme des moyens de survie de l'agent culturel, souvent ignoré ou dénié par lui-même, ternit inexorablement son statut social, pourtant, un potentiel pour l'attractivité de la société et un atout pour son développement. C'est à n'en point douter le piston du salut de la nation congolaise appelant le politique et l'agent culturel à écrire ensemble un nouveau chapitre du développement avec la plume d'une culture valorisée et épargnée de la saignée des valeurs sociales positives.

RÉFÉRENCES

- [1] BRAUD Philippe, *La science politique*, Paris, PUF, 2009.
- [2] BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2011.
- [3] WEBER Raymond, *Culture et développement : vers un nouveau paradigme ?* Campus Euro-Africano de Cooperação Cultural, Maputo, 22-26 juin 2009.
- [4] CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS, *La culture : quatrième pilier du développement durable*. Disponible sur : www.agenda21culture.net (consulté le 26 mars 2015).
- [5] FERREOL Gilles, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011.
- [6] GUERROUE Kamal, « Le rôle de la culture dans la société de demain », *Tribune libre*, 18 novembre 2013, disponible sur www.hoggar.org (consulté le 15 mars 2015).
- [7] MARMIA Manuel, « Le rôle de la culture et la place de l'artiste, déformés par le prisme de l'idéologie néolibérale », disponible sur www.agirparlaculture.be (consulté le 20 mars 2015).
- [8] MONDONGA Moyama Joe, *Droits d'auteur et droits voisins. Les aspects techniques, juridiques et économiques du droit d'auteur et ses applications en RDC*, Paris, Mon petit Editeur, 2013.
- [9] NAY Olivier (Dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2011.
- [10] OCDE, *La culture et le développement local*, Paris, éditions OCDE, 2005.
- [11] ONANA Jean-Baptiste « De la relation entre culture et développement : leçons asiatiques pour l'Afrique », *Politique africaine*, n°68, 1997, pp.95-111.
- [12] UICN-PACO- PROGRAMME AIRES PROTEGEES, *Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées*, Gland/Suisse, UICN, 2010.

²⁴ Jean-Baptiste ONANA, *Ibid.*, p.101.